



Remboursement trop perçu par la caf

Par mimozette, le 15/02/2009 à 10:41

Bonjour,

Je vivais seule, avec mes 2 enfants(16 et 20ans)sans pension alimentaire (non versée depuis 2 ans).Je touchais une alloc logement, et une alloc de soutien pour ma fille de 16 ans. En février, nous avons emménagé ailleurs avec un monsieur, et j'ai signalé le changement de suite. J'ai perdu mon travail fin mai.

J'ai alors reçu une demande de remboursement de trop perçu d'allocation:
la caf me réclame 280€, sous prétexte que je ne vis plus seule.

J'ai perdu d un coup : l alloc logement, l alloc de soutien, et l alloc de rentrée scolaire.Hors,c e Monsieur n'a pas a assumer mes enfants,même s il le fait volontiers(il est en cours de divorce),
et nous ne faisons pas partie d un même foyer fiscal pour les impts.

J'ai tenté de trouver une solution, mais la CAF me répond:plainte!

Ma situation s'est dégradée(j'ai perdu 50% de mes revenus!)

Ma banque m'a bloqué mon compte début janvier, et je suis fichée BDF depuis 1 semaine pour **1 chèque de 50€**.

Etant au chômage, je ne peux trouver aucun prêt, et j'avoue ne plus savoir que faire. par ailleurs, j'ai repris une formation diplômante, et à l'automne, je m'installerai comme artisan tapissier. Cette situation peut m'en empêcher, c'est grave pour nous 3! Je me bats sur tous les fronts pour rester a flots.

Ais je un recours pour abus, harcèlement administratif...a qui?

merci pour vos lumières

cordialement

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **10:54**

Bonjour,

La CAF vous réclame un trop perçu car elle a certainement tenu compte des revenus de votre ami. En effet, votre situation a changé.

Par ailleurs, vous devriez engager une procédure pour réclamer les pensions non payées (vous pouvez réclamer le montant les deux ans).

Cordialement

Par **mimozette**, le **15/02/2009** à **14:27**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

En effet, ils en tiennent compte, **alors que nous ne sommes pas un foyer fiscal, et ne bénéficions pas des allègements ad hoc!** J

e ne peux pas demander à mon compagnon d'assumer mes enfants.

Mes revenus ont baissé fortement. Je ne peux pas rembourser cette allocation à laquelle j'ai droit! J'ai travaillé, et cotisé, je touche le smic,

Aurions-nous du tricher et garder une chambre de bonne pour sa domiciliation?

J'aurais alors gardé mes alloc logement, de soutien pour ma fille, son alloc de rentrée scolaire, et je ne serais pas dans cette situation grave!

Je regrette d'avoir été honnête, sincèrement! faut-il alors qu'on se sépare pour que je retrouve mes droits, et sois à ce moment là, à la charge de la société?

Quant à récupérer ma pension alimentaire, ...le père de mes enfants

perçoit l'ASS depuis 2 ans, que voulez-vous qu'il paye?

merci encore, cordialement

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **14:31**

Bonjour,

Pour retrouver vos droits, il ne faut pas que vous vous sépariez. Il suffit de ne pas vivre ensemble.

Cordialement

Par **mimozette**, le **15/02/2009** à **15:11**

merci pour vos éclaircissements!
mais c'est ubuesque... et cela encourage la fraude...
bon dimanche a vous

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **15:14**

Bonjour,

Non, non, la fraude c'est vivre ensemble et ne pas le déclarer.

En revanche, et c'est le système qui est comme ça, la Loi mentionne bien que pour obtenir des aides de la CAF il faut être seul. Exemple Aide au Parent Isolé et bien d'autres... Et là, tout est dans la légalité.

Amitiés

Par **mimozette**, le **15/02/2009** à **22:06**

je comprend bien, et la loi est mal faite...

Si nous avons chacun une adresse, je serais a la charge de l'état, j'aurais une alloc logement, mon alloc de soutien, l alloc de rentrée scolaire .

En fait l'état économise entre 400 et 500€ par mois depuis qu on vit ensembles, et demande que je rembourse 3 mois d alloc de soutien pour ma fille, alors que je suis au chômage, que je galère, que je paie ma formation pour m en sortir et ne plus me retrouver au chômage...
et c'est normal!

désolée, mais si j avais su avant , j'aurais fait autrement!

Quand je vois les abus partout, les scandales financiers, je trouve ça honteux. Plus on est petit et faible, plus on est écrasé, mais c'est la loi...du plus fort!
bonne semaine a vous

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **22:08**

Bonsoir,

Vous vouliez savoir comment avoir des aides de l'Etat et je vous ai donné la réglementation.

Ce sont les plus faibles financièrement qui sont aidés et en rajoutant les revenus de votre

ami, vous n'êtes plus dans cette catégorie.

Ne vous offusquez pas de cela. Amitiés

Par **Marion2**, le **15/02/2009** à **23:31**

Bonsoir mimozette,

Nous sommes quand même obligés de reconnaître que la France est actuellement le seul pays d'Europe où l'on peut percevoir des Allocations Familiales, Allocations logement, Prime rentrée scolaire, parent isolé, etc...

Profitez-en, ça ne va certainement pas durer...

Cordialement